

NR PREFECTURE

046-200023737-20150602-22_02_06_15-DE
Reçu le 05/06/2015

Communauté d'Agglomération du Grand Cahors

RAPPORT 2014 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE

Service collecte et traitement des déchets



Affiché

Le 11 JUIN 2015

Présentation générale du service

La Communauté de Communes du Grand Cahors a été créée le 1^{er} janvier 2010 par la fusion de la Communauté de Communes du Pays de Cahors et de la Communauté de Communes de Catus. Depuis le 1^{er} janvier 2012, il s'agit désormais de la Communauté d'Agglomération du Grand Cahors.

En 2014, sept nouvelles communes ont rejoint le Grand Cahors : Bouziès, Cabrerets, Cours, Saint Cirq Lapopie, Saint Géry, Tour de Faure et Vers. Le Grand Cahors rassemble désormais 39 communes pour une population de 43 827 habitants (DGF).

Le Grand Cahors exerce la compétence collecte des déchets ménagers sur tout le territoire. Elle est assumée en régie sur 29 communes. Le SICTOM des Marches du Sud Quercy assure la collecte de 3 communes (Labastide-Marnhac, Cieurac et Fontanes). L'entreprise Paprec assure la collecte sur les sept communes entrées dans le Grand Cahors au 1^{er} janvier 2014 (poursuite du contrat existant).

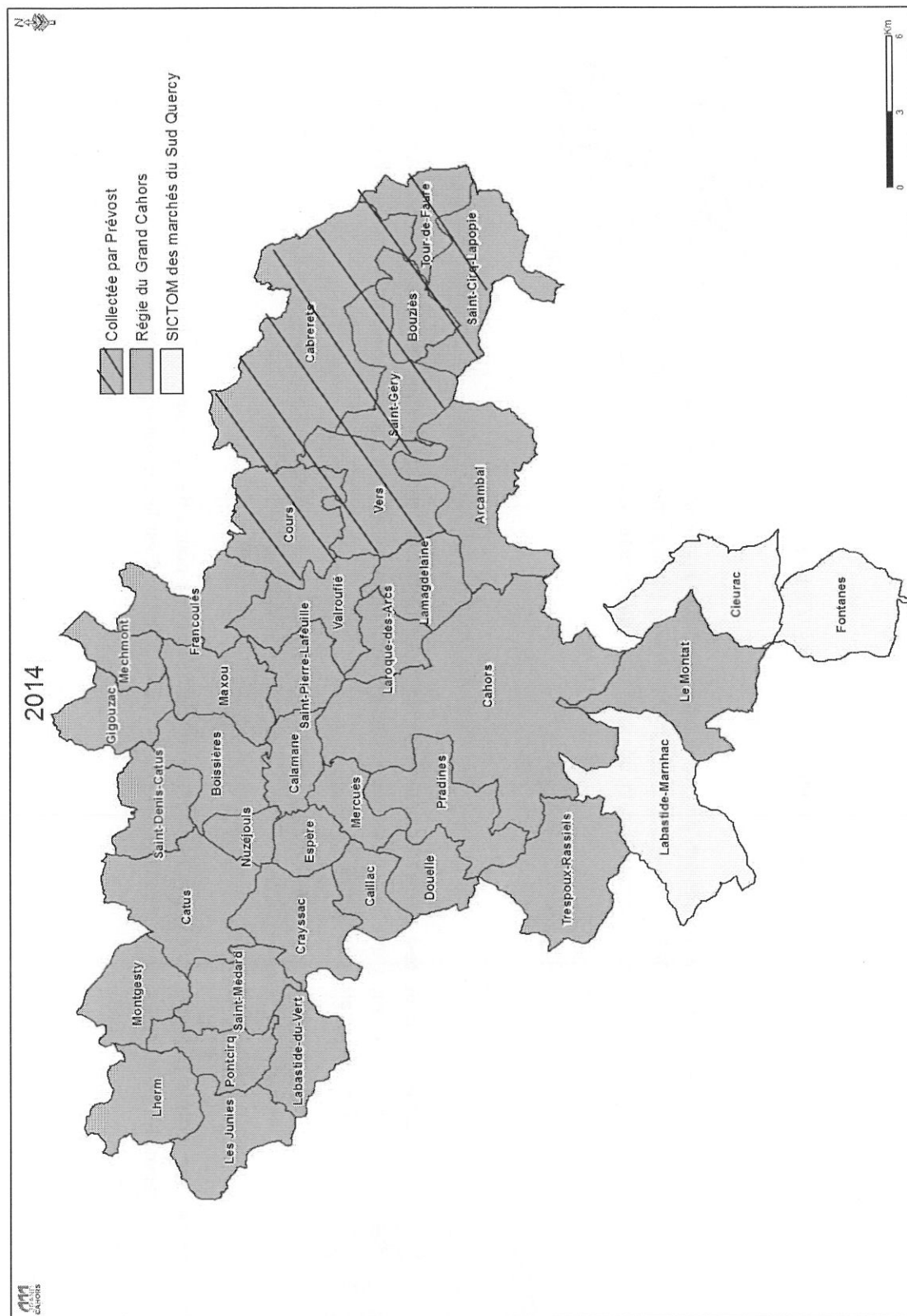
La compétence traitement des déchets est déléguée au SYDED du Lot. Le SYDED réalise également la collecte du verre en point d'apport volontaire ainsi que la gestion des déchetteries.

Ainsi, les prestations du Grand Cahors, en matière de collecte des déchets, sont les suivantes :

- Collecte des déchets ménagers non valorisables (OM), selon une fréquence de 1 à 6 passages par semaine, selon les secteurs
- Collecte des emballages ménagers valorisables (EMR), selon une fréquence de 2 passages par semaine à 1 passage tous les 15 jours
- Collecte spécifique des gros producteurs de déchets, selon la fréquence souhaitée (tarif variable)
- Collecte des cartons des commerçants sur Cahors, 6 fois par semaine
- Collecte des encombrants sur rendez-vous, pour les communes de Cahors et de Pradines, 1 fois par semaine
- Collecte des déchets verts en apport volontaire sur les communes de Cahors et Pradines
- Collecte des conteneurs enterrés dans le centre-ville historique de Cahors
- Collecte du verre pour quelques gros producteurs (brasseries, hôtels, restaurants)
- Entretien du parc de conteneurs sur l'ensemble du territoire

1. LE TERRITOIRE DE COLLECTE

1.1 Le périmètre desservi



1.2 L'organisation de la collecte

1.2.1 Les modes de collecte

Trois modes de collecte se côtoient sur l'ensemble du territoire, en fonction du type d'habitat :

- **Collecte en points de regroupement** : des conteneurs de gros volumes sont mis à disposition de plusieurs foyers pour collecter les ordures ménagères (OM) et les déchets recyclables (EMR). Ce dispositif est en place dans les communes rurales ainsi que dans les rues du secteur urbain, où un véhicule de collecte ne peut pas accéder.



- **Collecte en porte-à-porte** : chaque foyer est collecté devant son habitation. La collecte des OM se fait en conteneur individuel tandis que la collecte sélective des recyclables se fait en sac transparent. Ce dispositif est en place dans les secteurs urbains pavillonnaires.

- **Collecte mixte** : sur certains secteurs, les ordures ménagères sont collectées en points de regroupement (conteneurs de gros volumes) tandis que les emballages recyclables sont collectés en sacs transparents, en porte-à-porte. C'est le cas sur les communes de Caillac, d'Espère, de Mercuès et de Pradines.

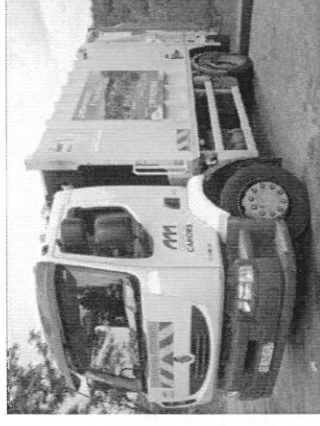
1.2.2 Les moyens matériels

- 6 Bennes à Ordures Ménagères (BOM), de volume 14m³, collectent les Ordures Ménagères et les Emballages Ménagers Recyclables sur l'ensemble du territoire. Nous disposons également de 2 bennes de réserve (dont 1 localisée à Catus) pour pallier tout incident d'exploitation.
- 1 benne compacte, aussi appelée mini-benne, est utilisée pour la collecte du centre historique. Nous disposons également d'un véhicule de réserve de ce gabarit.
- 1 benne de gabarit intermédiaire, et sa réserve, sont affectées en fonction des besoins.
- 2 véhicules Polybenne sont réservés à la collecte des conteneurs enterrés et des bennes de déchets verts.
- 1 véhicule avec hayon est utilisé pour la collecte des encombrants.
- 1 fourgon pour l'entretien des conteneurs.

269 676 km ont été parcourus par ces véhicules au cours de l'année 2014. Le kilométrage est stable par rapport à 2013 (-0.003%), ceci est logique puisque les tournées n'ont pas été modifiées.

Tout comme le kilométrage parcouru, la consommation de gasoil est stable par rapport à l'an dernier (+0.008%), soit 127 351 litres.

La consommation moyenne des véhicules est de 47.2 litres aux 100 km.



1.2.2 Les moyens humains

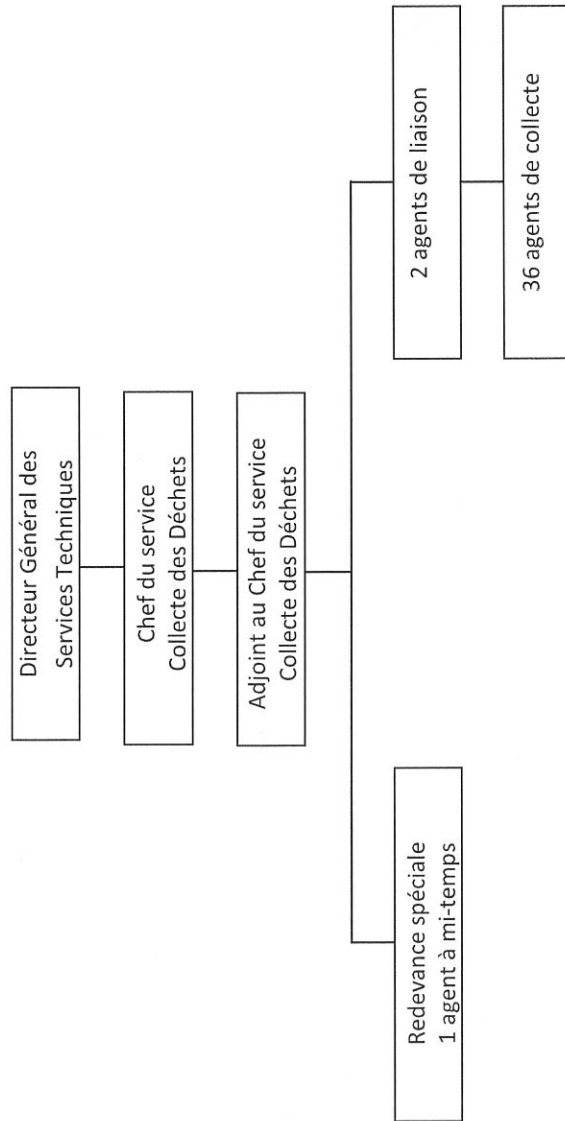
Chaque équipe de collecte est composée d'un conducteur et de 2 équipiers de collecte (rippeurs), sauf pour les véhicules 7.5 Tonnes.

Ainsi, en 2014, le service collecte des déchets compte 36 agents de collecte.

Ce service est encadré par 2 agents de liaison, au contact direct des équipes de collecte. Ils gèrent notamment l'embauche des équipes, le planning de la semaine et les rotations des véhicules des prestataires sur le site.

Un agent à mi-temps gère les appels téléphoniques du service (demande de renseignement, ajout ou remplacement de conteneurs, prise de rendez-vous pour les encombrants) et le suivi de la redevance spéciale des gros producteurs (rédaction des devis et des contrats).

L'ensemble du service est dirigé par une chef de service et son adjoint, sous la responsabilité du Directeur Général des Services Techniques.



2. LA COLLECTE DES DECHETS

2.1 Les fréquences de collecte

La législation impose une collecte des ordures ménagères au moins une fois par semaine (sauf autorisation préfectorale).

Ainsi, la majorité des communes du territoire est collectée une fois par semaine. Sur la commune de Cahors, le service est adapté aux besoins de la population, la fréquence varie donc de 1 à 6 collectes par semaine selon les secteurs.

Sur le secteur de Catus et des 7 nouvelles communes, les fréquences sont ajustées pendant la période estivale afin de répondre aux besoins de l'activité touristique et des résidences secondaires.

Zone de collecte	OM	EMR
Cahors centre historique	6	2
Cahors XIX ème	2	1
Cahors Périurbain	1	1
Cahors Rural	1	1
Pradines Zone périurbaine	1	1
Pradines Zone Rurale	1	1
Arcambal	1	0,5
Boissières	1	0,5/1
Bouziès	1 et 2	0,5/1
Cabrerets	1 et 2	0,5/1
Caillac	1	0,5/1
Calamane	1	0,5/1
Catus	1 et 2	1 et 2
Cieurac	1	0,5/1
Cours	1 et 2	0,5/1
Crayssac	1 et 2	1 et 2
Douelle	1	1
Espère	1	1
Fontanes	1	0,5/1
Francoulès	1	0,5/1
Gigouzac	1	0,5/1

Labastide du Vert	1	0,5/1
Labastide-Marnhac	1	0,5/1
Lamagdelaine	1	0,5
Laroque des Arcs	1	0,5
Le Montat	1	0,5
Les Junies	1	0,5/1
Lherm	1	0,5/1
Maxou	1	0,5/1
Mechmont	1	0,5/1
Mercuès	1	1
Montgesty	1	0,5/1
Nuzejols	1	0,5/1
Pontcirq	1	0,5/1
Saint Cirq Lapopie	1 à 5	0,5 à 2
Saint-Denis Catus	1	0,5/1
Saint Géry	1 et 2	0,5/1
Saint-Médard	1	0,5/1
Saint Pierre Lafeuille	1	0,5/1
Tour de Faure	1 et 2	0,5/1
Trespoux	1	1
Valroufié	1	0,5/1
Vers	1 et 2	0,5/1

2.2 Les conteneurs à disposition des habitants

Le tableau ci-contre reprend le nombre de bacs (OM et EMR) mis à la disposition des habitants, par commune.

Le mode de collecte est différent selon les communes :

- en **gras**, les 3 communes dotées de conteneurs individuels, collectés en porte-à-porte
- en *italique*, les 31 communes dotées de conteneurs collectifs, collectés en point de regroupement
- en souligné, les 5 communes où les ordures ménagères sont collectées en conteneurs et les emballages en sacs

Commune	Population DGF	Nombre de bacs OM	Nombre de bacs OM pour 100 habitants	Nombre de bacs EMR	Nombre de bacs EMR pour 100 habitants
Zone urbaine					
Cahors	21751	5833	27	1532	7
Pradines	3320	268	8	215	6
Total zone urbaine	25 071	6 101	24	1 747	7
Zone rurale					
Arcambal	919	410	45	410	45
Boisrières	397	64	16	64	16
Bouziès	109	17	16	27	25
Cabrerets	300	52	17	50	17
Caillac	609	40	7	5	1
<i>Calamane</i>	453	28	6	30	7
<i>Catus</i>	1038	87	8	85	8
<i>Cieyrac*</i>	460	31	7	28	6
<i>Cours</i>	317	27	9	31	10
Crayssac	774	47	6	49	6
Douelle	835	73	9	63	8
<u>Espère</u>	985	129	13	60	6
<i>Fontanes*</i>	472	75	16	75	16
Françoulès	236	65	28	66	28
Gigouzac	249	36	14	36	14
Labastide du Vert	285	58	20	60	21
Labastide-Marnhac*	1000	102	10	104	10
Lamadelaïne	818	375	46	382	47
Laroque des Arcs	511	38	7	0	0
Le Montat	1109	455	41	455	41
Les Junies	311	29	9	27	9
Lherm	285	40	14	42	15
Maxou	260	29	11	29	11
Mechmont	138	31	22	36	26
<u>Merquès</u>	1103	279	25	63	6
Montgesty	407	54	13	52	13
Nuzéjols	329	37	11	38	12
Pontcirq	187	26	14	26	14
St Cirq Lapopie	308	65	21	53	17
St Denis Catus	242	35	14	34	14
Saint Géry	515	60	12	74	14
St Médard Catus	208	33	16	35	17
St Pierre Lafeuille	342	40	12	40	12
Tour de Faure	439	43	10	56	13
Trespoux Rassiels	766	86	11	71	9
Valroufié	449	62	14	65	14
Vers	591	71	12	82	14
Total zone rurale	18 756	3 229	17	2 903	15
Total	43 827	9 330	21	4 650	11

2.3 Les quantités de déchets collectés

Le tableau ci-dessous présente les quantités de déchets collectés en 2014 sur le territoire du Grand Cahors.

Type de déchets	Tonnage collecté en 2014		Ecart par habitant par rapport à 2013
Ordures Ménagères	10 485,73 T/an	250,3 kg/hab/an	+4,0%
Emballages recyclables	3 578,66 T/an	89,3 kg/hab/an	+1,6%
Déchets verts	1 589,46 T/an		-10 %
Verre	117,18 T/an		

Les moyennes départementales de déchets collectés, pour l'année 2013, étaient de 233 kg/hab/an pour les ordures ménagères et de 86 kg/hab/an pour les emballages recyclables. Les moyennes de 2014 ne sont pas encore consolidées.

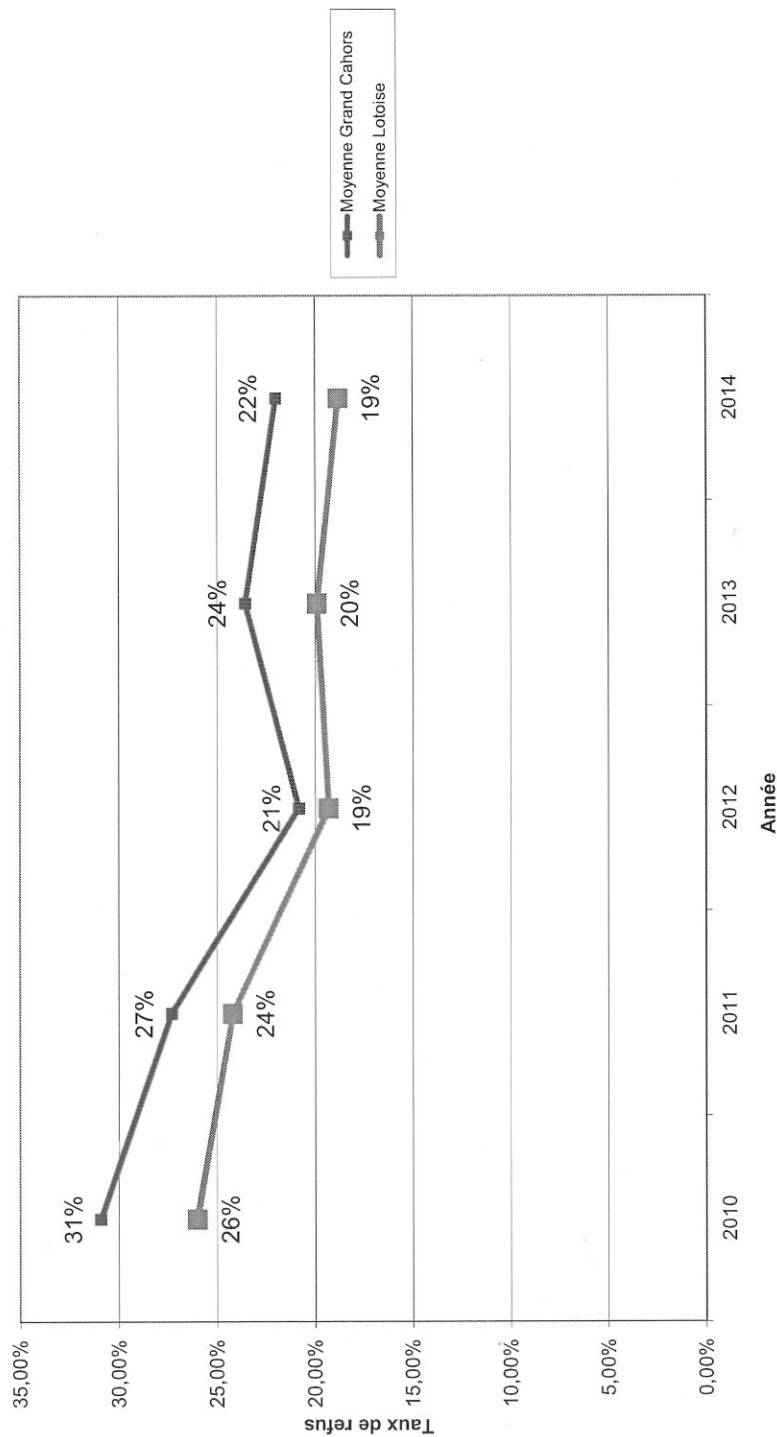
Les tonnages par habitant d'ordures ménagères et d'emballages recyclables augmentent, du fait de l'intégration de 7 communes touristiques représentant peu d'habitants mais générant beaucoup de déchets.

Après une augmentation du tonnage des bennes à déchets verts de 46% en 2013, ce tonnage tend à se stabiliser en 2014 (-10%). Ne pouvant augmenter davantage les rotations des bennes à déchets verts (vidées 2 à 3 fois par semaine), lorsqu'elles sont pleines, les habitants se dirigent vers la déchetterie du Montat, bien plus fonctionnelle que l'ancienne route de Montcuq.

Evolution de la production de déchets par habitant



Taux de refus dans le recyclable



En 2014, le tonnage d'emballages recyclables collectés par habitant a augmenté de 1.6%. Parallèlement, le taux de refus (erreur de tri) a diminué. De ce fait, le SYDED ne nous a pas augmenté le tarif du tri à la tonne (il dépend du tonnage par habitant et de la qualité du tri).

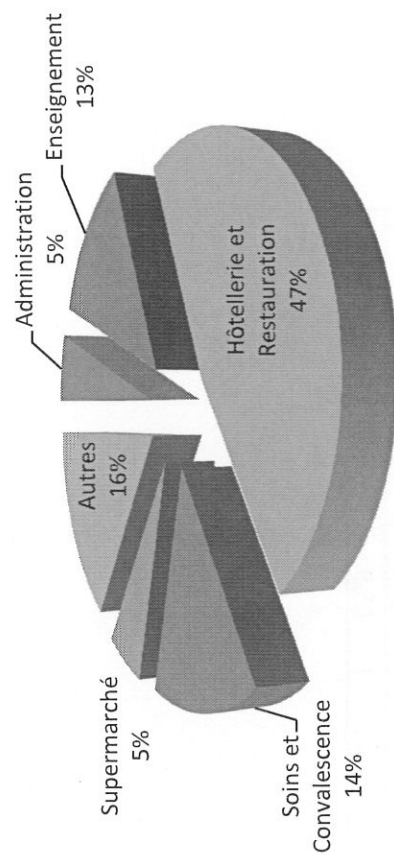
NB : La moyenne lotoise pour l'année 2014 n'est pas encore consolidée, il s'agit d'un prévisionnel.

2.4 La redevance spéciale des gros producteurs

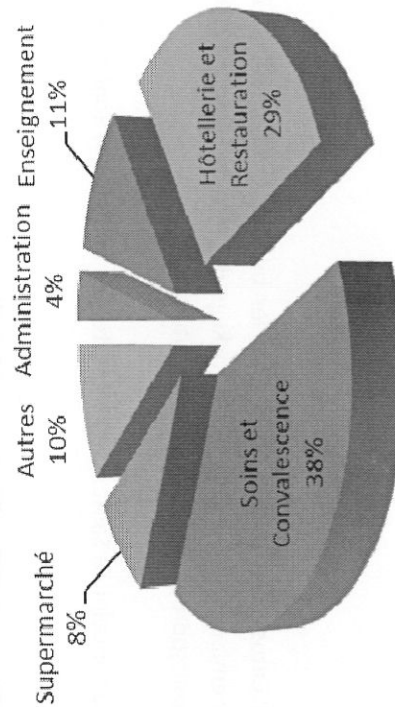
La redevance spéciale a été mise en place en 2010. Elle s'adresse aux gros producteurs de déchets (commerçants, administrations, établissements scolaires, etc...) qui génèrent plus de 1 500 litres d'ordures ménagères par semaine. Le montant de la redevance est calculé en fonction de deux facteurs : le volume de déchets produit et la fréquence de collecte.

En 2014, 80 gros producteurs sont assujettis à la redevance spéciale. Cela représente 18 900 m³ collectés par an. En 2014, le montant total des redevances s'élève à 215 560€.

- Répartition des catégories de gros producteurs (% sur le nombre total de contrats signés)



- Répartition des volumes de déchets par catégorie de gros producteurs (% sur le volume total de déchets collectés)



3. LE TRAITEMENT DES DECHETS

Le traitement des déchets est délégué au SYDED du Lot.

Sur le territoire du Grand Cahors, deux quais de transfert (situés à Cahors et Catus) sont utilisés pour vider les bennes à ordures dans des contenants (bennes ou semi) de plus grand volume. Les ordures ménagères sont ensuite acheminées vers le Centre de Stockage de Déchets Ultimes (CSDU) de Montech dans le Tarn-et-Garonne. Les quais de transfert permettent donc d'optimiser le transport vers les centres de traitement.

Les emballages recyclables sont triés sur le centre de tri des Matalines à Catus ou sur celui de Saint Jean Lagineste. Les emballages sont triés par matière avant d'être recyclés chez des industriels spécialisés.

	2010	2011	2012	2013	2014	
Tonnage EMR	3 243	3 297	3 275	3 579	3 739	T/an
Population DGF	38 032	38 032	38 032	39 316	41 895	hab
Taux de refus	30,93%	27,31%	20,82%	23,57%	22,00%	
Performance	58,9	63,0	68,2	65,9	65,7	kg/hab/an

4. LES MESURES DE PREVENTION

- **Communication pour un meilleur tri des déchets**

En concertation avec le SYDED du Lot, le Grand Cahors mène des actions afin d'améliorer le tri et de réduire le taux de refus. En 2012, la communication de proximité s'est concentrée sur la commune de Pradines car les caractérisations avaient montré un taux de refus élevé. Des améliorations sensibles ont été notées. Ce travail s'est poursuivi en 2013 sur les quartiers de la Croix de Fer et de la Gravette à Cahors. En 2014, ce travail a été mené sur le quartier de Terre Rouge.

Ce travail s'articule en 4 temps :

- un état des lieux des infrastructures (qualité des emplacements et des conteneurs) et de la qualité du tri, réalisé conjointement par le SYDED et le Grand Cahors
- une présentation de l'état des lieux aux élus et aux représentants de quartier lors d'une réunion, dont le but est de se mettre d'accord sur les actions à mener pour améliorer la qualité du tri
- une communication ciblée de la part du SYDED auprès des professionnels et des particuliers
- un contrôle de la qualité du tri après le passage des ambassadeurs du SYDED

- **Mise en place de la redevance spéciale**

Lancée en 2010, la redevance spéciale pour les gros producteurs continue sa progression. Nous l'avons étendue au 7 communes qui ont rejoint le Grand Cahors en janvier 2014 (24 gros producteurs recensés). C'est un point essentiel car cela permet de ne pas faire porter sur les ménages le poids d'un service réservé aux gros producteurs.

- **Aménagement des points de regroupement et des conteneurs enterrés**

En 2014, deux emplacements de conteneurs enterrés ont été créés dans le centre ancien de Cahors : Place Metges et Quai Ségur d'Aguesseau. Comme en 2013, nous avons mis en place deux conteneurs enterrés par site : l'un pour les ordures ménagères, l'autre pour les emballages recyclables. De plus, le Grand Cahors a poursuivi l'aménagement de quelques points de regroupement, en mettant l'accent sur les emplacements dont les enjeux sont la sécurité du personnel de collecte et l'accessibilité des usagers.

5. LES INDICATEURS FINANCIERS

Le taux de TVA sur les déchets a fortement augmenté au 1^{er} janvier 2014, passant de 7% à 10%.

5.1 Réalisé 2014

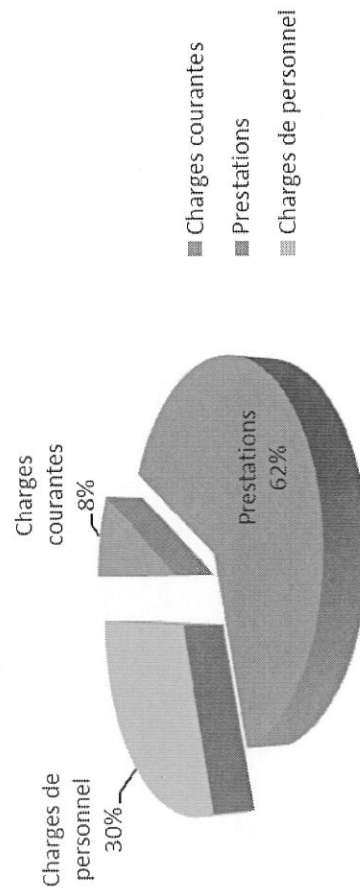
Dépenses		Recettes	
Fonctionnement	5 320 442	Fonctionnement	6 151 224
Charges courantes	487 114	TEOM	5 832 473
Prestations	3 221 296	Redevance Spéciale	215 560
Charges de personnel	1 612 032	Autres	103 191
Investissement	318 516	Investissement	42 185
Etudes	3 690	Subventions	20 706
Véhicules	126 970	Autres	21 479
Autres fournitures et travaux	132 954		
Voirie déchetterie	54 902		

Taux de TEOM appliqué en 2014 :

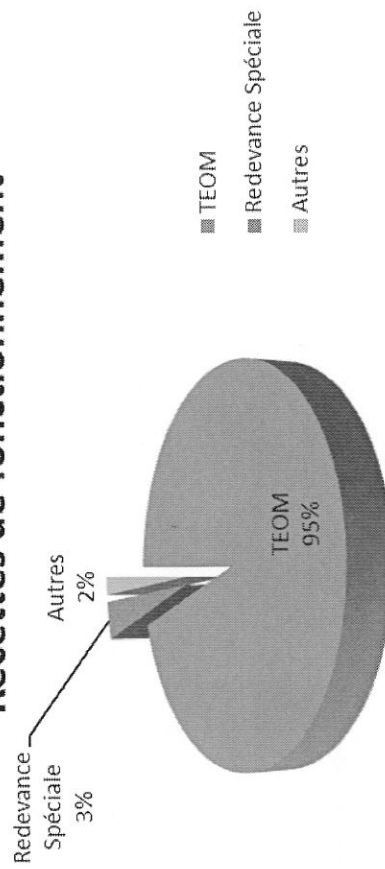
- Zone 1 Cahors /Pradines : 12.74 %
- Zone 2 Autres Communes : 10.23 %

Les taux de TEOM ont été augmentés en 2014, notamment pour tenir compte de l'augmentation de la TVA.

Dépenses de fonctionnement



Recettes de fonctionnement



5.2 Prestations 2014

Prestations SYDED : 2 696 171 €

(car le traitement OM/EMR d'un trimestre de 2013 a été payé en 2014)

- **Cotisation SYDED**
1,00 € HT/hab. (identique à 2013)
- **Contribution Déchetteries**
18,00 € HT/hab. (+3% par rapport à 2013)
- **Tarif appliqué par le SYDED pour le traitement des déchets non valorisables :**
130,00 € HT/tonne (identique à 2013)
- **Tarifification différenciée du traitement des déchets valorisables**

Tarif principal :

Taux de refus	R<10.3%	10.3%≤ R≤ 15.3%	15.3%≤ R≤ 20.3%	20.3%≤ R< 25.3%	R≥ 25.3%
Tarif HT (tonne entrante)	55,00 €	60,00 €	65,00 €	<u>70,00 €</u>	75,00 €

Bonus/Malus « performance » :

Performance (kg/hab.DGF)	P≥66	<u>63≤ P<66</u>	57≤ P<63	54≤ P<57	P<54
Indice sur le tarif (tonne entrante)	-10,00 €	<u>-5,00 €</u>	0,00 €	8,00 €	15,00 €

Tarif annuel de traitement des recyclables :
65.00 € HT/tonne

(stable par rapport à 2013, car amélioration de
notre taux de refus)

Conclusions et perspectives

- **Amélioration du tri des déchets**

En mars 2012, le SYDED a mis en place un programme test de consignes de tri élargies sur les plastiques (films plastiques, sacs transparents, pots de yaourt, ...). Afin de renforcer la communication et la signalisation sur le tri, le Grand Cahors exploite cette période de changement, et remplace les couvercles verts par des couvercles jaunes pour les conteneurs d'emballages recyclables. De même, les sacs transparents bleus pour les EMR sont remplacés par des sacs jaunes.

- **Poursuite de la démarche d'optimisation et d'amélioration des collectes sélectives**

Des interventions spécifiques sont programmées dans certains quartiers pour mobiliser les habitants sur le bon geste de tri. Pour 2015, cette démarche d'amélioration est ciblée sur le centre historique de Cahors.

- **Poursuite du programme d'aménagement des points de regroupement**

Tout comme en 2011, le Grand Cahors améliore l'environnement des points de regroupement. La priorité est donnée aux aménagements en faveur de la sécurité du personnel et de l'accessibilité pour les usagers.

- **Renforcement du maillage des conteneurs enterrés dans le centre historique de Cahors**

En 2014, il est prévu l'ajout de nouveaux conteneurs enterrés dans le centre historique, y compris des conteneurs enterrés pour les emballages recyclables.

- **Adaptation du service pour harmoniser la collecte des déchets sur le territoire du Grand Cahors**

Afin d'intégrer en régie la collecte de l'ensemble des communes du Grand Cahors, une étude sur l'adaptation des moyens (techniques et humains) aux besoins est en cours. Elle se traduira par une réorganisation des modes et des jours de collecte sur l'ensemble du territoire.

- **Renforcement de l'information aux usagers**

Une amélioration de l'information disponible aux usagers est en cours, en ajoutant davantage de cartes sur le site internet, permettant notamment aux nouveaux habitants de visualiser plus facilement les emplacements de collecte (récup'verre, bennes à déchets verts, etc...)

